

Aux parents des futurs élèves de 7P

Réf. CS/cp

Saint-Prex, juin 2025

Réseaux sociaux

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Dans un monde de plus en plus connecté, nos enfants évoluent dans un univers que les adultes ne maîtrisent pas toujours. L'usage des smartphones, des réseaux sociaux et d'internet est courant dès la 7P, voire parfois plus tôt.

Ces plateformes offrent aux enfants des opportunités de divertissement et de socialisation. Toutefois, elles présentent également des risques importants pour leur sécurité et leur bien-être. En effet, un enfant est vulnérable aux contenus rencontrés en ligne ou à ceux qu'il publie lui-même (informations personnelles, images, photos, vidéos, etc). Dans ces circonstances, l'effet de groupe exerce souvent une pression difficilement gérable pour un adolescent. Elle le pousse à agir de manière inadéquate (moqueries, insultes, trafic d'objets illégaux, photos ou vidéos modifiées et/ou republiées, nudes, défis dangereux, ...). Il peut également se rendre complice de cyberintimidation ou en être victime.

Pour rappel, des âges légaux sont déterminés pour l'usage de chaque réseau (voir infographie au verso). Il convient de les respecter, car l'usage excessif de ces plateformes peut entraîner des problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété et la dépression, ainsi que des risques concrets d'intimidation que nous constatons malheureusement au sein de l'établissement. Nous observons régulièrement un impact sur le sommeil, la concentration et les résultats scolaires, ainsi que de nombreuses tensions relationnelles entre camarades. Dès la 7P, la majorité des conflits pris en charge par les professionnels de l'école sont nés sur les réseaux sociaux. Il est donc indispensable qu'en tant que parents vous vous assuriez de la bonne utilisation des outils numériques par votre enfant.

Pour rappel, en Suisse, les parents sont responsables du comportement de leur enfant en ligne jusqu'à l'âge de 16 ans et un enfant est pénalement responsable dès 10 ans.

Voici quelques conseils pour vous aider à protéger votre enfant :

1. **Surveillance** : Vérifiez l'activité en ligne de votre enfant, assurez-vous qu'il utilise les réseaux sociaux de manière responsable et établissez des règles claires.
2. **Paramètres de confidentialité** : Aidez votre enfant à configurer les paramètres de confidentialité de ses comptes pour limiter l'accès à ses informations personnelles.

J.

3. Communication : Encouragez une communication ouverte avec votre enfant sur ses expériences en ligne et les personnes avec qui il interagit.

4. Temps d'écran : Limitez le temps passé sur les réseaux sociaux afin d'éviter les effets négatifs sur sa santé mentale et physique.

5. Observation : Soyez attentifs aux signes d'alerte : isolement, irritabilité, anxiété, baisse des résultats scolaires, absentéisme, ...

6. Dénonciation : En cas de problèmes avérés, nous vous conseillons fortement de faire appel à la police. Celle-ci pourra, au-delà du cercle familial ou scolaire et sans conséquence pour l'avenir du jeune incriminé, le confronter à la gravité de ses actes (service de médiation, dépôt de main courante ou de plainte).

Finalement, vous trouverez diverses documentations d'information et de prévention sur les sites d>Action innocence et de Pro Juventute :



<https://www.actioninnocence.org/parents/>



<https://www.projuventute.ch/fr/conseils-aux-parents/>

Tout en vous remerciant pour votre précieuse collaboration et en restant à disposition en cas de questions, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Directeur

Infirmier scolaire

Les réseaux sociaux et leur âge minimum
Tout un monde connecté

Médiatrices scolaires

J. J. Biase
Ugn

